



## Conseil communautaire – Séance du jeudi 18 janvier 2024

### Procès-Verbal

---

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir MALLEIN). CUCCURU. FRANCONY (Pouvoir TOUIHRAT). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir TAVEL)

Secrétaire de séance : Alexandre FAUGE

#### **1. Approbation du budget prévisionnel 2024 de l'EPIC OT Lac d'Aiguebelette**

André BOIS introduit la séance pour informer le conseil que le premier Comité de Direction de l'EPIC s'est tenu le 15 janvier dernier.

Au cours de cette séance, Serge GROLLIER a été élu Président de l'EPIC et Patricia SEINE, représentante des acteurs socio-professionnels, Vice-Présidente.

A la suite de son installation, le CoDir a adopté son budget prévisionnel 2024.

Conformément aux statuts de l'EPIC et aux dispositions réglementaires du CGCT, le conseil communautaire doit, à son tour, approuver le BP 2024 de l'EPIC OT Lac d'Aiguebelette.

Serge GROLLIER présente ce BP sous forme analytique et sous forme comptable (Voir annexes).

Lors des échanges, il a été précisé que la taxe de séjour (TS) resterait bien collectée par la CCLA qui a l'obligation de la reverser à l'EPIC (hors part départementale équivalente à 10% de la TS perçue).

Pascal ZUCCHERO fait remarquer l'évolution sensible des montants de TS collectée et rappelle l'importance d'optimiser ce travail de manière à réduire la part de financement direct de la CCLA et de tendre vers une forme d'autonomie financière de l'EPIC.

Pierre DUPERCHY souligne que la taxe de séjour ne constitue aucunement un impôt pour les prestataires touristiques concernés qui perçoivent la taxe de séjour auprès de leurs clients et qui ont obligation de la reverser à la CCLA.

Etienne LALLEMENT fait remarquer que les charges notamment d'électricité et d'eau n'apparaissent pas dans les dépenses de fonctionnement du budget de l'EPIC.

André BOIS répond qu'en l'absence de sous-comptage, il est très difficile d'estimer les consommations propres à chaque service. Cependant, il considère qu'à terme, dès lors que les coûts induits sont pris en charge par la CCLA, il faudra qu'ils soient valorisés dans le budget de l'EPIC et estimés via, éventuellement, des ratios liés aux surfaces occupées.

A l'issue de ces échanges, le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver le budget prévisionnel 2024 de l'EPIC OT Lac d'Aiguebelette.

**Résultats du vote :**

- Pour : 25
- Contre : 1, Pierre DUPERCHY
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire approuve le budget prévisionnel 2024 de l'EPIC OT Lac d'Aiguebelette.

-----

## Questions diverses

- **Bornes IRVE**

Etienne LALLEMENT avait noté que les bornes IRVE de la CCLA avaient été mises hors service. Cependant, il a constaté qu'une borne située sur le parking de covoiturage était toujours en fonctionnement.

Ludovic AYOT répond qu'une des bornes a effectivement été maintenue en fonctionnement pour garantir un service minimum notamment pour les usagers qui sont dans l'obligation de sortir de l'A43 en urgence afin de pouvoir recharger.

Il précise que le transfert des bornes au SDES est en cours. Il reste à signer la convention de transfert avec la commune de Nances qui vaudra transfert au SDES compte-tenu de la délibération prise par la commune.

- **Marchés des producteurs / Parking covoiturage de Nances**

André BOIS rappelle que le parking concerné a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage CCLA qui avait bénéficié d'une aide d'AREA au titre du plan de relance autoroutier porté par l'Etat.

Suite à un passage sur site, les services de l'Etat qui ont constaté la présence du marché organisé les vendredis en fin de journée, ont exigé auprès d'AREA que ce parking de covoiturage n'accueille aucune activité qui puisse « altérer » la fonction de covoiturage.

Après rencontre avec M. Philippe GIGUET, Directeur du Patrimoine APRR, proposition a été faite de simplement déplacer l'implantation actuelle du marché pour le positionner hors zone spécifiquement identifiée « covoiturage ».

Cette solution qui conviendrait aux services de l'Etat et aux organisateurs du marché sera donc mise en place dans les meilleurs délais.

- **Conférence sur la méthanisation**

Monika WDOWIAK rappelle qu'une conférence / débat sur la méthanisation animée par M. René MOLETTA ancien directeur de recherche INRAE, se tiendra le 9 février à 19h00, Maison du lac.

**ANNEXE – Budget Prévisionnel EPIC OT Lac d’Aiguebelette 2024**

Dépenses	BP 2024 HT	Recettes	BP 2024 HT
<b>Frais de personnel</b>			
Santé au travail/SST		CA boutique lac	17 500,00 €
ST SALAIRE + CHARGES	194 000,00 €	partenariats	8 000,00 €
congés payés OTPLA	7 000,00 €		
Indemnité président		Bar salon de thé	
refacturations internes frais de perso CCLA	3 000,00 €	billetteries-droits	166,67 €
		marchés nocturnes et animations	1 333,33 €
AFDAS Formations + frais déplacement	2 500,00 €	Séminaires	45 000,00 €
<b>Total Personnel</b>	<b>206 500,00 €</b>	<b>SS total recettes</b>	<b>72 000,00 €</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>Divers</b>	
Investissement Parc Info/logiciel		taxe de sejour	110 000,00 €
Electricité/divers CCLA		vente d'encarts pubs sur sets de table	1 666,67 €
Electricité/ Eau /ass RM			
Entretien materiel	833,33 €		
Nettoyage locaux	6 666,67 €		
Assurances/ cautions	1 250,00 €		
Téléphonie, internet	3 333,33 €		
Frais Postaux	833,33 €		
Cotisations	3 333,33 €		
Fournitures	2 916,67 €		
Maintenance info + divers	9 500,00 €		
Location TPE	333,33 €		
Location bureautique/autre charges	416,67 €		
Web	2 000,00 €		
Cabinet comptable	5 000,00 €		
Frais bancaire	333,33 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>36 750,00 €</b>	<b>SS total divers</b>	<b>111 666,67 €</b>
<b>Achats et dépenses autres</b>			
Achats BOUTIQUE LAC	11 250,00 €		
Comm/ Diffusion /Dével	8 750,00 €		
Promotion	3 333,33 €		
Presse	916,67 €		
Frais déplacement / Frais de missions	1 250,00 €		
Frais réception	1 250,00 €		
Billetteries	166,67 €		
Reportages Photos/Videos			
Editions (cartes, guides...)	12 250,00 €		
Editions Agenda	4 166,67 €		
Animations LAC	1 875,00 €		
Marchés LAC	1 166,67 €		
SACEM / SPRE	416,67 €		
<b>Total Promo/Comm</b>	<b>46 791,67 €</b>	<b>Apport CCLA équilibre EPIC</b>	<b>106 375,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>290 041,67 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>290 041,67 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

**Budget EPIC OT LA - BP 2024**

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Charges à caractère général 011</b>	
6061 Fournitures non stockables (Eau, électricité,...)	
6064 Fournitures administratives	633,33
607 Achat de marchandises	11 250,00
60632 Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 300,00
6068 Autres matières et fournitures	
6135 Locations mobilières	416,67
61528 Entretien biens immobiliers autres	833,33
6156 Maintenance	11 600,00
6161 Prime d'assurance multirisques	1 250,00
6226 Honoraires	5 000,00
6228 Divers rémunérations	6 375,00
6233 Foires et expositions	3 333,33
6236 Catalogues et imprimés	1 550,00
6237 Publications	17 333,34
6251 Voyages et déplacements	1 250,00
6257 Réceptions	1 250,00
6261 Frais affranchissement	833,33
6262 Frais de télécommunication	3 333,33
627 Services bancaires et assimilés	333,33
6281 Concours divers (cotisations...)	4 333,34
6283 Frais de nettoyage des locaux	6 666,67
62876 remboursement frais au GFP (CCLA) de rattachement	
62878 Remboursement de frais à des tiers	166,67
	<b>81 041,67</b>
<b>Charges de personnel et frais assimilés 012</b>	
6215 personnel ext au service	3 000,00
6218 Autre personnel extérieur	
6332 Cotisation versée au FNAL	
6338 Autres impôts, taxes sur rémunérations	
6411 Salaires	201 000,00
64148 Autres indemnités et avantages divers	
6451 Cotisations URSSAF	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	
6454 Cotisations ASSEDIC	
6475 Médecine du travail	
	<b>204 000,00</b>
<b>Charges exceptionnelles 67</b>	
673 titres annulés sur exercice antérieur	0,00
	<b>0,00</b>
<b>Opération d'ordre entre section 042</b>	
6811 dotation aux amortissements	
	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>285 041,67</b>
022 Dépenses imprévues	0,00
<b>023 virement à la section investissement</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>290 041,67</b>

## FONCTIONNEMENT

Recettes	BP 2024
<b>Atténuation de charges 013</b>	
64198 Autres remboursements	0,00
6459 Remboursement sur charges de SS et de prévoyance	0,00
	<b>0,00</b>
<b>Ventes produits fab., prestation de services 70</b>	
701 Vente de produits finis et intermédiaires	17 500,00
706 Prestations de services	45 000,00
707 Ventes de marchandises	
7087 Remboursement de frais	
	<b>62 500,00</b>
<b>Subventions d'exploitation 74</b>	
	106 375,00
	<b>106 375,00</b>
<b>Autres produits de gestion courante 75</b>	
753 Reversement taxe de séjour	110 000,00
7588 Autres	11 166,67
	<b>121 166,67</b>
<b>Produits exceptionnels 77</b>	
773 mandats annulés (exercices antérieurs)	
778 autres produits exceptionnels	
	<b>0,00</b>
<b>Opération d'ordre entre section( 042)</b>	
777 reprises de Subventions (amortiss.)	
	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>290 041,67</b>
<b>002 excédent antérieur reporté</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>290 041,67</b>

## INVESTISSEMENT

Investissement	
Dépenses	BP 2024
<b>Immobilisations incorporelles 20</b>	
2051 Concessions et droits similaires, logiciels	5 000,00
	<b>5 000,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>5 000,00</b>
020 Dépenses imprévues	0,00
<b>001 Déficit antérieur reporté</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>5 000,00</b>
Recettes	BP 2024
<b>Subventions d'investissement 013</b>	
	<b>0,00</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre section 040</b>	
2805 Concessions et droits similaires, ... amortissem	0,00
	<b>0,00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissem</b>	<b>0,00</b>
1068 Affectation de résultat	0,00
<b>021 Virement de la section exploitation</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>5 000,00</b>